

ARRETE DU PRESIDENT

**DÉSIGNANT MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUFEU POUR ASSURER LA PRÉSIDENTENCE
DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et suivants, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.3/024-12 du 22 juillet 2020 relative à la création de la commission de délégation de service public et à l'élection de ses membres ;

VU le procès-verbal d'élection des vice-présidents et des membres du bureau du 22 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que le Président de l'établissement public territorial, Président de droit de la commission de délégation de service public, peut désigner un membre du conseil de territoire chargé de le représenter et d'en assurer la présidence ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-François DUFEU, 8^{ème} vice-président, est désigné pour représenter Monsieur Laurent CATHALA, Président, à la présidence de la commission de délégation de service public.

ARTICLE 2 : En sa qualité de représentant du Président, délégation est donnée à Monsieur Jean-François DUFEU, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Laurent CATHALA, pour signer tous les documents afférents aux séances de la commission de délégation de service public.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir durant un mois.

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 18/09/20 |
| Accusé réception le | 18/09/20 |
| Numéro de l'acte | AP2020-067 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20200101-lmc118913-AR-1-1 |

ARTICLE 4 Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Monsieur Jean-François DUFEU.

Fait à Créteil, le 16 septembre 2020

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception | |
|--|---|
| Envoyé à | Préfecture de Créteil |
| le | 18/09/20 |
| Accusé réception le | 18/09/20 |
| Numéro de l'acte | AP2020-067 |
| Identifiant télétransmission | 094-200058006-20200101-lmc118913-AR-1-1 |